IMMOBILIER PIERRES BORDELAISES
syndic - gestion - transaction

-DOSSIER LOCATIF-

Adresse du Bien :.....

Loyer : ..... Charges : ..... Honoraires : .....
Type de location : ☐ Habitation principale, ☐ secondaire, ☐ meublée

- Liste des pièces nécessaires pour la constitution du dossier

Pièces LOCATAIRE selon que vous êtes :		
Etudiant	**Salarié**	**Profession indépendante**
- fiche des renseignements locataire		
- pièce d'identité *(recto-verso)*		
- les deux derniers avis d'imposition sur les revenus *(toutes les pages)*		
- justificatif étudiant *(carte étudiant, attestation de scolarité)*	- trois derniers bulletins de salaire et contrat de travail, attestation d'emploi	- justificatif professionnel *(extrait KBIS, carte professionnelle, inscription chambre des métiers)* *- attestation de rémunération par l'expert-comptable*
- **Vous êtes locataire** → trois dernières quittances ou une attestation signée par le dernier propriétaire mentionnant que vous êtes à jour du règlement des loyers. - **Vous êtes propriétaire** → dernière taxe foncière - **Vous êtes hébergé** → attestation d'hébergement.		

Pièces GARANT selon qu'il est :		
Salarié	**Profession indépendante**	**Retraité**
- pièce d'identité (recto-verso)		
- les deux derniers avis d'imposition sur les revenus *(toutes les pages)*		
- trois derniers bulletins de salaire	- justificatif professionnel *(extrait KBIS, carte professionnelle, inscription chambre des métiers)*	- trois derniers bulletins de pension de retraite
- **Votre garant est locataire** → trois dernières quittances ou une attestation signée par le dernier propriétaire mentionnant le bon règlement de loyers. - **Votre garant est propriétaire** → dernière taxe foncière		

IMMOBILIER PIERRES BORDELAISES
syndic - gestion - transaction

-Fiche Renseignements-

Identité	Locataire 1	Locataire 2
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		

Domicile Actuel	Locataire 1	Locataire 2
Adresse		
Code postal		
Ville		
Téléphone Portable		
Téléphone Fixe		
Adresse Email		

Situation Familiale	Locataire 1	Locataire 2
célibataire – marié(e) – séparé(e) - veuf(ve) – concubin(e) – pacsé(e) – divorcé(e)		
Nombre d'enfant(s) à charge		
Age des enfants à charge		
N° d'allocataire permettant le versement des aides au logement		
Nombre total de personnes qui habiteront les lieux loués		

Situation Professionnelle	Locataire 1	Locataire 2
Activité (profession, études…)		
Employeur (nom, adresse, email, téléphone)		
Date d'embauche		
Type de contrat (cdd ; cdi …)		
Salaire mensuel		
Aides sociales		
Autres revenus mensuels		
REVENU GLOBAL MENSUEL NET		

Références bancaires	Locataire 1	Locataire 2
Banque		
Adresse Banque		
Code Postal		
Ville		
Téléphone		
Adresse Email		

CAUTION	CAUTION 1	CAUTION 2
Nom, Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Numéros de téléphones portable et fixe		
Adresse Email		
célibataire – marié(e) – séparé(e) - veuf(ve) – concubin(e) – pacsé(e) – divorcé(e)		

INFORMATIQUE ET LIBERTES - CONFIDENTIALITE
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les personnes physiques disposent du droit d'accès et de rectification à formuler auprès du mandataire. Les modalités de mise en œuvre seront fixées d'un commun accord. Les informations collectées ont un caractère confidentiel et sont réservées exclusivement au mandataire et au bailleur.
En reproduisant, ci-dessous, deux articles du code pénal, nous souhaitons attirer l'attention des candidats locataires et leurs garants sur les risques encourus pour faux et usage de faux. **Article 441-1** Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende. **Article 441-7** Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Fait à le

Locataire 1
(Signature + « certifié exact »)

Locataire 2
(signature + « certifié exact »)

Dossier à retourner :

Par mail contact@pierresbordelaises.fr

A l'agence Immobilier Pierres bordelaises
58, rue Mondenard
33000 Bordeaux

Point d'attention : Les photos envoyées en JPEG sont souvent d'une qualité insuffisante pour la bonne lecture de vos documents (notamment les bulletins de salaire ou documents avec de petits caractères). Nous vous remercions de bien vouloir préférer des envois de documents scannés (PDF).